DUNKERQUE

Création d'une nouvelle voie. — Est déclarée d'utilité publique, la création d'une nouvelle voie d'accès au port de Dunkerque (prolongement de la rue Thermitte jusqu'au quai du Risban). La dépense est évaluée à 328.010 francs.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

BILLY-MONTIGNY

Rixe. — La nuit, des passants trouvèrent, inanimé, gisant de la clôte du N° 10, un certain Victor Vanbroeckhoven, 40 ans, mineur. Un docteur mandé constatait quatre larges plaies à la tête, paraissant avoir été faites avec un instrument contondant. Après que le blessé eut reçu les soins nécessités, on le transporta à son logement, chez M. Pelavin.

Les gendarmes prévenus se rendirent sur les lieux et commencèrent leur enquête. Ils apprirent que Vanbroeckhoven, avait eu une altercation avec Félicien Salé, au cours de laquelle celui-ci, à bout d'arguments, avait vraisemblablement porté à son adversaire les coups à la tête avec un morceau de fer. Les gendarmes le recherchent.

Le lendemain, quand le blessé fut en état de répondre, il confirma les renseignements recueillis par les gendarmes.

LENS

Explosion d'une lampe. — Tandis que M. Bacon, boucher, chemin Manot, cité de la Josse N° 11 des Mines de Lens, était dans sa cuisine, une lampe à benzol fit explosion. Les éclats, heureusement, ne l'atteignirent pas. Les flammes gagnèrent les rideaux et provoquèrent un commencement d'incendie que des voisins accourus éteignirent.

Les dégâts sont assez importants.

La traite des blanches. — Une arrestation. — M. Piétri, commissaire de police, après une enquête bien menée, vient de démasquer un de ces louches individus qui se font pourvoyeurs des maisons mal famées.

Il y a quatre jours, M. Piétri vit arriver à son bureau une jeune fille, qui, après avoir fait connaître son état civil, lui fit le récit suivant :

« J'étais dans une maison de tolérance à Saint-Omer, j'en suis sortie grâce à un jeune homme, qui, prenant compassion de mon sort, me donna dix francs. Je fus pensionnaire de l'établissement, malgré moi. On m'a trompée en m'y faisant entrer et c'est Clément Delin, 55 ans, demeurant rue Royard, qui m'a envoyé à Saint-Omer. J'ai pas passé trois nuits chez lui en compagnie de la sœur de sa concubine. Un jour, il y a de cela deux mois, il me proposa de me faire gagner de l'argent en me plaçant dans ce qu'il appela « une maison de société ». Confiante, j'accepte. Il me prit mon billet à la gare de Lens, pour Saint-Omer, où l'on vint me chercher. Etonnée de ce que mon nouveau patron exigeait de moi, je refusai d'abord, puis, cédant, je fis, malgré moi, un honteux commerce.

« J'avais été mandée, avant de partir, dans un repère de la sœur de l'amie de Delin, je désirais désormais me faire appeler Philomène Dalbédès. »

M. Piétri, dès qu'il eut connaissance de ces faits, ouvrit immédiatement une enquête. Le patron de la maison de tolérance déclara avoir connu en l'ex-fille que Philomène Dalbédès, 23 ans, et que si elle était restée dans l'établissement, c'était de bon gré.

Delin, mandé au bureau du commissaire de police, présente ainsi sa défense : « Je n'ai jamais envoyé Germaine Robert à Saint-Omer, je croyais qu'elle était Philomène Calderke. Ma bonne foi a été surprise ; j'ai cru envoyer dans la maison de tolérance, une fille majeure. Je lui ai pris son billet en gare. »

Les explications furent loin de satisfaire M. Piétri. Aussi Delin fut-il arrêté. Il, se pourrait que de nouvelles arrestations aient lieu.

Communications et Convocations

L'Avenir du Prolétariat. — Retraite et assistance mutuelle pour les deux sexes. Orphelinat. Réunion dimanche 7 janvier de 10 h. à 11 h. 1/2, rue Delemotte, 47, rue de Paris (Comité de Lille-Centre). — De 9 h. 1/2 à 11 h., Patronage laïque, 3, rue de Bouvines, Comité de Fives-Saint-Maurice). — De 11 h. à midi, salle Vermeersch, 48, place du Marché (Comité de Lille-Wazemmes). — De 10 h. à 11 h. 1/2, salle Dazras, 61, rue Saint-André (Comité du Vieux-Lille). — Admission des nouveaux membres, Renseignements. Collections.

Rhum Negrita

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 janvier 1912

Contrefaçon de... Salsifis !

L'audience des contrefaçons ne connaît pas de famille. Voilà qu'il présente des contrefaits... les faiseurs ! — Des chaudronniers de Paris, qui se sont spécialisés dans la fabrication des ustensiles représentant des Salsifis les plus en vogue et qui croient avoir donné à leurs divins produits la ressemblance la plus parfaite, se sont émus de cette audacieuse contrefaçon. C'est ainsi que le Tribunal correctionnel était appelé hier à sanctionner ce sacrilège !

Tyde Fréhern, Horace et Dario Spinetti, domiciliés rue du Bourdon, à Lille, Dumard Bérard, rue Saint-Sauveur, à Lille, et la veuve Pouchras née Hocquet, qui habite également à Lille, rue des Urbanistes, vendent des patères ondoyantes en plâtre, et, en peu de temps, parcourent les rues de la ville, serrant dans leurs bras Saint Pierre, Saint Antoine de Padoue, Saint Joseph, et tant d'autres... moins célèbres !

Bref, ces gens, nous l'avons dit, qui savaient persuader les bonnes dévotes de tout le bien qu'elles pouvaient attendre de ces divines statuettes, faisaient des affaires très prospères.

Mais quelqu'un troubla la fête... La maison Pacheu, Lermou et Penucelle, de Paris, dont les modèles sont, paraît-il, les seuls ressemblants, les seuls qui par suite incarnent tous les pouvoirs miraculeux des divinités qu'elle représente en statue, s'est fâchée de cette vente de Salsifis contrefaits, et elle a porté plainte.

Mais en même temps, — pendant qu'une information était ouverte sur sa plainte, — la maison Pacheu, Lermou et Penucelle était directement devant le Tribunal correctionnel les faiseurs contrefacteurs.

En agissant ainsi, elle faisait un pas de clerc, car le Tribunal se trouvait ainsi incompétemment saisi. C'est ce qu'il a jugé hier, en condamnant MM. Pacheu, Lermou et Penucelle aux dépens.

La fraude en automobile

Le 16 septembre, les douaniers de Neuville-en-Ferrain arrêtaient une auto venant de la frontière à vive allure. — C'était une belle prise : la voiture renfermait en effet 1066 kilog. de tabac, représentant la coquette somme de 27.150 fr.

Deux hommes avaient pris place dans cette voiture, mais un seul pût être arrêté : c'était un nommé René Lewyllie, 36 ans, chauffeur d'auto, à Lille. Celui-ci dénonça son complice ; le nommé Constant Michaux, domicilié à Tourcoing et ajourné que la voiture appartenait à Louis Pelrice, de Tourcoing. — Celui-ci fait défaut.

Le Tribunal a infligé trois ans de prison à Michaux et à Pelrice, et un an à Lewyllie. Tous trois sont solidairement condamnés au paiement de 27.150 francs d'amende.

Défenseurs : Me Brackers d'Hugo et Vanlaer.

PERVENCHE Angle rue de Paris et 12, rue des Sonneliers, Lille
SES CORSETS *TOUT FAITS et sur mesure*
no.3068

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Nammez Arlchnaz, rue du Sec-Arembault, 3 — Toppe Robert, boulevard du Maréchal-Vaillant, 10 — Debaeker Marthe, rue Louly, 21 — Duguié André, rue de la Vignette, 27 — Desaer Julien, rue de Thumesnil, 54 — Vanzegaesele Antoinette, rue Charles-Quint, 14 — Mullier Marcelle, rue Volta, 13 — Brice André, rue Chaland, parc Monceau, villa Cécile. — Vanuxem Françoise, rue Nationale, 280 — De Creus Jules, rue de Juliers, 128 — Bettignies Berthe, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, c. Dallemes, 4 — Trédez Georgette, rue Lamartine, 1 — Baudy Marie-Louise rue du Prieuré, 29 — Cauche Anne-Marie, rue de Saint-Omer, 36 — François Edmonde, rue du Faubourg-des-Postes, 42.

Décès. — Branswick J.-B., 62 ans, rue de Fives — Helesaut Henri, 34 ans, époux de Florine Gaillaux, rue Saint-Druon, 19 — Vandenbemt Henriette, 62 ans 1/2, célibataire, rue du Vieux-Faubourg, 57 — Duthoit Juliette, 64 ans, célibataire, rue de la Louvière, 46 — Krebs Pierre, 83 ans 1/2, célibataire, rue Saint-Sauveur, 59 — Vandesdide Marie, 58 ans, épouse de Léonard Destrumpel, rue de Marcq-en-Barœul, 15 — Plainge Daniel, 81 ans, veuf, rue Gambetta, 108 — Dupuis Jules, 4 ans, rue Nationale, 280 — Dupuis Marcelle, 2 ans, rue Nationale, 280 — Dupuis Louis, 17 ans 1/2